



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1994/46
7 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1994
6-17 juin 1994, Genève
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

RAPPORT PÉRIODIQUE D'ÉVALUATION

RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
A. Évaluation des projets	2
B. Évaluations thématiques	3
C. Examen des programmes et élaboration des stratégies (EPES) . . .	3
D. Communication et utilisation des résultats des évaluations . . .	4
E. Plans pour l'avenir	6
<u>Annexe.</u> Bilan des activités menées au titre de l'EPES	9

1. Le présent rapport sur les activités d'évaluation du FNUAP en 1992 et 1993 a été établi pour information à l'intention du nouveau Conseil d'administration en application des décisions 82/20 I et 90/35 A de l'ancien, priant la Directrice exécutive de continuer à présenter au Conseil des rapports biennaux sur l'évaluation. Le système d'examen des programmes et d'élaboration des stratégies (EPES) dont il est question à l'annexe du présent rapport a été élaboré en application de la décision 92/32 A du Conseil. Aucune décision n'est à ce sujet attendue du Conseil d'administration.

A. Évaluations des projets

2. Outre le suivi courant de l'exécution des projets et l'élaboration des rapports de projet annuels, les évaluations se font souvent lors de l'exécution des projets et une fois les activités de projet achevées. Le nombre d'évaluations menées au cours de la période considérée est resté sensiblement le même que lors de l'exercice biennal précédent c'est-à-dire 220 contre 230. Cela indique clairement que les directives du FNUAP concernant l'élaboration et l'évaluation des projets, qui exigent que tous les projets aient une composante suivi et évaluation et insistent sur l'utilisation des résultats des évaluations dans les cycles de projet suivants, produisent les effets escomptés.

3. Conformément à une décentralisation accrue des fonctions des programmes, la plupart des évaluations des projets de pays se font sur le terrain, ce qui permet à ceux qui sont le plus directement concernés par la formulation et l'évaluation des projets de disposer immédiatement des résultats des évaluations, qui serviront à améliorer l'exécution. En même temps cependant, les rapports d'évaluation des projets n'étant pas toujours transmis au siège, on perd souvent l'occasion de faire la synthèse des leçons apprises et de les diffuser. On continue de tenter de remédier à cette situation, surtout en établissant une nouvelle base de données d'évaluation, comme on le verra plus en détail ci-dessous.

4. L'examen des rapports d'évaluation de projets disponibles au siège montre que les évaluations sont généralement tout à fait bonnes quoique de qualité inégale. On constate aussi que les experts et les institutions nationaux participent de plus en plus à l'évaluation. Les membres des équipes nationales d'appui du FNUAP sont également appelés à évaluer des projets, bien que leurs apports croissants au titre de la conception et de l'appui technique aux projets risquent de créer un conflit d'intérêts, là où des évaluations indépendantes seraient nécessaires.

5. Ce qu'on a beaucoup constaté dans les évaluations, c'est qu'en dépit du fait que chaque projet comprend une composante évaluation, la plupart des projets étaient conçus de façon telle qu'il était plutôt difficile de procéder à une évaluation véritable, surtout des réalisations concrètes. Bien que les projets aient un poste de dépenses distinct pour leurs activités d'évaluation, leurs stratégies et plans de travail sont généralement dépourvus d'éléments destinés à faciliter ce travail. Pour remédier à ce problème, le FNUAP a, en août 1993, établi une liste récapitulative permettant de s'assurer qu'il est pleinement tenu compte des besoins d'évaluation d'un projet dans sa phase d'élaboration. La liste récapitulative qui est censée servir avant tout à l'évaluation, définit un certain nombre de facteurs dont il faudrait tenir

compte dans les projets qui comportent leur propre évaluation. Les problèmes soulevés sont inhérents à l'évaluation et se posent en fait dans tous les domaines de programme. Il s'agit notamment de la nécessité de définir clairement les objectifs des évaluations prévues, d'établir des indicateurs quantifiables et de déterminer les méthodes et les données à utiliser. Afin de faciliter l'établissement de données de base en vue de la conception et l'évaluation de projets, la Directrice exécutive a à cet égard donné, en novembre 1993, comme instructions à tous les bureaux extérieurs du FNUAP de tenir des informations à jour sur toute une série d'indicateurs démographiques dans leurs pays respectifs.

B. Évaluations thématiques

6. Conformément au programme de travail biennal établi au titre des évaluations thématiques, le FNUAP a procédé à une série d'évaluations de programmes dans divers domaines d'activités opérationnelles liés notamment à des stratégies d'information, d'éducation et de communication au titre de projets financés par le FNUAP pour appuyer des programmes de planification familiale; à des activités créatrices de revenus en faveur des femmes dans le contexte de leurs activités en matière de population et de développement; et à la qualité des services dans les programmes de planification familiale. Les principaux résultats, conclusions et recommandations de ces évaluations thématiques figurent dans des rapports publiés par le FNUAP. En outre, une autre évaluation thématique, sur la production locale de contraceptifs, est en cours et devrait se terminer au printemps de 1994 au plus tard.

7. Des évaluations sur documents relatives à des programmes financés par le FNUAP ont été effectuées pour préparer deux autres évaluations thématiques : l'une sur la participation communautaire à l'exécution de programmes de planification familiale; l'autre sur les programmes d'information et de services destinés aux adolescents. Ces évaluations sur documents ont donné des analyses préliminaires de l'expérience du FNUAP dans ces domaines de programme et mis en lumière les problèmes dont il faudra tenir compte ultérieurement dans la mise au point du système d'évaluation thématique.

8. Plusieurs procédures d'évaluation thématique du FNUAP ont été établies et seront diffusées en anglais, français et espagnol. Elles clarifient le rôle de tous ceux qui participent à ces évaluations et la contribution qu'on attend d'eux.

C. Examen des programmes et élaboration des stratégies (EPES)

9. Le système de l'EPES continue d'être un très important instrument de programmation par pays. Par rapport à l'exercice biennal précédent, le nombre d'EPES a considérablement diminué. En 1992, 14 missions au total au titre de l'EPES ont été effectuées - 9 en Afrique (Burundi, Éthiopie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Madagascar, Ouganda, République centrafricaine et Sao-Tomé-et Príncipe); 3 en Asie et dans le Pacifique (Pakistan, République démocratique populaire lao et Thaïlande); et 2 en Amérique latine et dans les Caraïbes (Guatemala et Nicaragua). En 1993, cinq missions au titre de l'EPES ont été reprises - 2 en Afrique (Tchad et Zambie) et 3 en Asie et dans le Pacifique (République islamique d'Iran, Maldives et Philippines).

10. Cette baisse brutale du nombre de missions au titre de l'EPES est principalement due au fait que cet examen a déjà été effectué dans la plupart des pays auxquels le FNUAP prête assistance. De ce fait et étant donné que les principes directeurs applicables au système de l'EPES ont pu être pleinement appliqués, le FNUAP a procédé en 1993 à deux examens de différents aspects du système de l'EPES – l'un pour évaluer la qualité des rapports d'EPES ainsi que l'utilité des résultats des EPES pour ce qui est des futurs programmes de pays bénéficiant de son aide et l'autre pour faire le bilan de son expérience avec le système de l'EPES afin de déterminer les futures améliorations à y apporter. On trouvera dans l'annexe au présent rapport les conclusions de ces deux examens.

D. Communication et utilisation des résultats des évaluations

11. Ainsi qu'on l'a dit dans les rapports qui ont déjà été présentés au Conseil au sujet des activités d'évaluation, le Comité du programme et le Comité d'examen des projets du FNUAP exigent que les propositions de programme et projet susceptibles d'être soutenus par le FNUAP contiennent des indications prouvant qu'elles ont été préparées compte tenu des résultats des évaluations. Concrètement, il faut que chaque nouveau projet de programme de pays soit accompagné du rapport d'EPES pertinent. De sorte que c'est dans le contexte des résultats et des recommandations de l'EPES que sont évaluées l'utilité et la cohérence de chaque programme proposé. En outre et aux fins de son examen et de sa décision concernant la suite à donner, le Comité du programme est également saisi des résultats et des recommandations de tous les examens à mi-parcours des programmes de pays et des évaluations thématiques.

12. Comme, dans la plupart des cas, on l'a vu, ce sont des bureaux extérieurs qui procèdent à ces évaluations du début jusqu'à la fin, il est quasiment garanti que les cycles de projet ultérieurs prendront en compte et utiliseront les résultats des évaluations. Au siège, les projets sont présentés pour examen, soit en vue d'un financement ou aux fins du suivi, par le Comité d'examen des projets qui applique systématiquement les informations qu'il a tirées des évaluations des projets réalisés dans le secteur concerné.

13. Divers moyens, dont la large diffusion des rapports et les débats dans les comités, permettent de prendre en compte les résultats des évaluations thématiques dans la programmation. Pour prendre un exemple récent, les résultats des études de cas effectuées en Zambie dans le cadre de l'évaluation thématique des stratégies "d'information-éducation-communication" (IEC) à l'appui d'activités de planification familiale ont constitué un important apport au document de base de la mission au titre de l'EPES effectuée par la suite dans ce pays. Ces résultats ont également permis d'éclaircir les points forts et les points faibles de diverses activités d'IEC – eu égard en particulier à leurs besoins institutionnels.

14. L'évaluation thématique des activités rémunératrices des femmes a mis en lumière quelles étaient les conditions préalables à tout projet viable et efficace dans ce domaine et a notamment permis de relever certaines considérations spécifiques dont il fallait tenir compte dans l'évaluation de projets ayant une composante de crédit. D'après les conclusions de cette évaluation, il semblerait que lorsque les femmes avaient accès aux activités des

projets ainsi qu'à des services de SMI/PF, les projets ont contribué aussi bien à l'augmentation des revenus qu'à la modification du comportement procréateur. Suite aux conclusions et recommandations de l'évaluation, le FNUAP a consacré un chapitre spécial aux activités économiques dans ses principes directeurs concernant l'appui du FNUAP au programme dans le domaine des femmes, de la population et du développement.

15. Il est ressorti de l'évaluation thématique de la qualité des services de planification familiale qu'il conviendrait de s'attacher davantage, lors de la conception et du suivi des projets, aux aspects qualitatifs, comme le choix des méthodes contraceptives, la compétence des soignants, les interactions entre fournisseurs et bénéficiaires des services, les mécanismes visant à encourager la poursuite de l'utilisation de contraceptifs et le degré d'adéquation aux besoins et d'acceptabilité de ces services. De ce fait, le FNUAP consultera les organismes intéressés qui financent ou fournissent des services de planification familiale afin de s'entendre sur les indicateurs à utiliser pour évaluer la qualité des services de planification de la famille et mettre au point une méthode commune de programmation des futures interventions et de suivi de leur efficacité.

16. La tâche consiste maintenant à favoriser le brassage fécond des projets et à établir une base de données institutionnelle exhaustive des leçons apprises en multipliant les moyens de rendre compte de ce qui a été fait. Depuis longtemps le FNUAP dispose d'une base de données "leçons apprises", créée avec de très modestes moyens lorsque les techniques en étaient encore au stade embryonnaire. Une base de données plus perfectionnée, plus accessible et plus facile à utiliser est désormais nécessaire étant donné le volume croissant de données dont dispose le FNUAP suite aux évaluations intégrées à la plupart des projets auxquels il fournit une assistance ainsi qu'aux progrès de sa bureautique.

17. Le FNUAP, tirant parti des compétences de ses propres informaticiens sur place, a défini un progiciel susceptible de répondre à ses besoins croissants d'une base de données d'évaluation entièrement refondue. Les principaux objectifs de cette base de données sont les suivants : créer une mémoire institutionnelle des résultats d'évaluation; promouvoir la diffusion et l'utilisation des résultats d'évaluation; et permettre au FNUAP d'analyser régulièrement les questions et les problèmes que posent la conception et l'exécution des projets.

18. Au moment de la conception de la nouvelle base de données on a pris soin de consulter les utilisateurs finals du système, à savoir les techniciens et le personnel affecté au programme. Cette base de données organisera les résultats des rapports d'évaluation en fonction des problèmes relatifs à la conception, à l'exécution et aux résultats du projet et mettra plus particulièrement l'accent sur les questions intéressant les femmes, la pérennité des résultats des projets et les leçons apprises. Au cours des phases initiales de mise en place du système, le FNUAP s'attachera à y faire figurer les données des rapports d'évaluation déjà effectués. Pour répondre aux objectifs du système il sera toutefois essentiel de veiller à ce que les rapports d'évaluation soient régulièrement communiqués au siège, afin de les introduire dans le système.

19. La publication d'un nouveau bulletin intitulé Evaluation Findings est une autre initiative visant à promouvoir l'utilisation des résultats des évaluations des projets et programmes bénéficiant de l'appui du FNUAP. Ce bulletin, publié périodiquement depuis le milieu de 1993, présente un résumé des résultats et des enseignements tirés tant des évaluations thématiques que des évaluations de projets et de programmes. Il a pour objet d'appeler l'attention sur les points essentiels qui ressortent des évaluations, et de les cerner, afin de renforcer et d'accélérer le processus de communication de ces résultats. À ce jour, quatre points ont été portés à la connaissance du personnel du siège et des services extérieurs du FNUAP, des membres des équipes d'appui du FNUAP et des organismes collaborant avec le Fonds. Trois de ces points tenaient compte des résultats d'évaluations thématiques récentes, et le quatrième appelait l'attention sur des questions communes aux projets de formation, mises en évidence par une étude des rapports d'évaluation des projets.

E. Plans pour l'avenir

20. La principale mesure à prendre dans l'immédiat est incontestablement l'évaluation indépendante des arrangements pris par le FNUAP pour fournir des services d'appui technique (SAT). Dans sa décision 91/37, le Conseil d'administration, qui a approuvé les propositions formulées par la Directrice exécutive au sujet des arrangements futurs concernant les dépenses d'appui des organisations, a prié le FNUAP de faire procéder à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces arrangements et de lui faire rapport en 1995.

21. L'évaluation porte sur les résultats obtenus par le FNUAP dans le cadre de la mise en oeuvre des arrangements relatifs aux SAT. Étant donné que ces arrangements ne sont en vigueur que depuis 1992, cet exercice devrait être considéré comme une évaluation provisoire d'un système en pleine évolution. Il sera essentiellement consacré à l'analyse de l'efficacité des mécanismes et procédures établis pour l'entrée en activité du système SAT en vue de formuler des recommandations pour l'améliorer. Le FNUAP présentera les résultats et recommandations de l'évaluation au Conseil d'administration en 1995, conformément au paragraphe 14 de la décision 91/37.

22. Pendant la période biennale 1994-1995, les travaux se poursuivront en ce qui concerne deux évaluations thématiques correspondant à deux études sur documents en cours. La première de ces études porte sur des programmes d'information et de prestation de services pour adolescents. On a recensé plus de 70 projets consacrés, entièrement ou en partie, aux adolescents. À partir des résultats de l'étude, des projets seront choisis pour analyse plus approfondie, sous forme de monographies, dans des pays où les grossesses d'adolescentes sont un grave problème.

23. L'autre étude, qui concerne la participation communautaire aux programmes de planification familiale, porte essentiellement sur la promotion et la prestation des services. Quinze projets, sur un échantillon initial qui en comptait plus de 60, ont été choisis pour un examen plus approfondi. Dans tous ces projets, la participation communautaire était perçue comme une méthode de mise en oeuvre plutôt que comme une fin en soi; dans la plupart des cas,

l'objectif était d'étendre la couverture des services. Les premiers résultats ont permis de repérer un certain nombre de facteurs qui ont soit amoindri soit amélioré l'efficacité des démarches axées sur la collectivité.

24. Un sujet connexe qui sera examiné au moyen d'analyses comparatives est celui du recours aux accoucheuses traditionnelles pour promouvoir la planification familiale. Cela fait de nombreuses années que le FNUAP aide les gouvernements à tirer parti des accoucheuses traditionnelles à cette fin. Bien que l'on s'accorde à reconnaître le rôle unique qu'elles peuvent jouer dans l'extension de la couverture de la planification familiale, en particulier en surmontant les obstacles culturels et ethniques, il est nécessaire d'établir dans quelle mesure le soutien qui leur est apporté leur permet de jouer le rôle qui leur a été confié et la manière dont leur efficacité est déterminée. Cette évaluation devrait permettre de tirer des enseignements pour orienter les futurs programmes faisant appel aux accoucheuses traditionnelles, eu égard à l'importance croissante accordée à la qualité des services de planification familiale.

25. Tout en poursuivant ses efforts visant à perfectionner l'élaboration des programmes au moyen du processus de l'EPES, le FNUAP accordera une attention particulière à la composante du processus consacrée à l'évaluation. L'essentiel de l'attention a été consacré aux évaluations à l'échelon des projets, et c'est également à ce niveau que la communication et l'utilisation des résultats des évaluations ont eu lieu. Toutefois, les enseignements tirés ne sont pas régulièrement analysés au niveau des programmes et ne permettent donc pas nécessairement de procéder à une évaluation globale des résultats des programmes. Pour y remédier, il est nécessaire de renforcer le mécanisme d'examen à mi-parcours des programmes de pays. Étant donné que la plupart des pays ont déjà utilisé le système de l'EPES et qu'un grand nombre d'entre eux s'appêtent à commencer un deuxième cycle de programmation postérieur à l'EPES, il est encore plus important de déterminer sans délai le bien-fondé des méthodes adoptées et d'évaluer l'efficacité des mesures prises pour les appliquer. En résumé, il faut accorder une plus grande attention à l'évaluation des programmes dans le cadre du processus de programmation.

26. Les évaluations des programmes de pays doivent être effectuées régulièrement dans le cadre du processus de programmation afin d'établir un bilan quant au fond, de la gestion et de la mise en oeuvre. De telles évaluations sont essentielles si l'on veut améliorer la qualité des programmes et s'assurer que chacun s'acquitte de ses obligations dans une décentralisation croissante. Le processus et la méthode d'évaluation doivent être mieux définis pour tirer le plus grand parti des apports des techniciens, des responsables de l'évaluation, du personnel du programme et des membres des équipes d'appui de pays. En novembre 1993, le Directeur exécutif a commencé par donner des instructions à l'ensemble des directeurs de pays et des représentants du FNUAP pour qu'ils veillent à ce que l'on fixe des objectifs quantitatifs pour tous les programmes de pays nouveaux ou en cours.

27. Alors que les évaluations des programmes de pays permettent de faire le point à des moments précis, le processus de surveillance continue est essentiel pour maintenir la dynamique et l'intégrité de la mise en oeuvre. Pour renforcer

la surveillance des résultats des programmes, le FNUAP se prépare à définir et à mettre au point un système intégré de gestion (SIG) qui ferait partie intégrante de chaque programme de pays. Un tel système permettrait au gouvernement concerné et au FNUAP d'être régulièrement renseignés sur le processus de mise en oeuvre du programme. Il permettrait également de remédier à l'insuffisance des données quantitatives nécessaires aux examens et aux évaluations tant au niveau des projets qu'au niveau des programmes.

Annexe

BILAN DES ACTIVITÉS MENÉES AU TITRE DE L'EPES

1. En 1993, le FNUAP a adressé deux bilans des activités menées au titre de l'EPES. Le premier bilan a permis de juger la qualité des rapports d'EPES et d'établir dans quelle mesure les programmes bénéficiant du concours du FNUAP tenaient compte des conclusions et recommandations formulées dans le cadre de l'EPES. Le deuxième bilan portait sur l'ensemble du processus d'EPES, de la phase préparatoire à la phase de suivi. Ces deux bilans avaient pour objet de recenser les points faibles afin que des dispositions puissent être prises pour renforcer l'efficacité de l'opération à la fois en tant qu'outil de programmation et moyen d'améliorer la qualité de l'aide apportée par le FNUAP.

2. L'examen de 29 rapports d'EPES (couvrant la période 1989-1992) fait état d'une amélioration générale de la qualité des rapports au fil du temps. Dans l'ensemble, les rapports établis en 1992 offrent une analyse plus complète et des directives stratégiques plus précises que lors des années précédentes. Il n'en reste pas moins que dans un certain nombre de cas, les rapports ou bien n'énoncent pas clairement les stratégies nationales et sectorielles, ou bien ne placent pas les stratégies recommandées dans la bonne perspective ou dans le contexte du programme national de population. D'autres confondent la notion de stratégie sectorielle avec celle d'objectif et d'activité, de sorte que les recommandations sont trop détaillées ou formulées projet par projet.

3. Le bilan a montré que les objectifs et les stratégies des programmes de pays correspondants du FNUAP suivaient effectivement les recommandations de l'EPES. Toutefois, ces recommandations étaient couchées en des termes si généraux que l'on aurait pu regrouper plus rationnellement la plupart des interventions relevant des principaux domaines d'activité du FNUAP. En outre, bien que les recommandations aient été généralement formulées en fonction des besoins du pays à l'étude, elles n'ont pas été classées par ordre de priorité. Il est donc difficile de déterminer ce qu'il est raisonnablement possible de réaliser à l'horizon de cinq ou 10 ans. Ce problème est dû en partie à la faiblesse de l'analyse des capacités nationales dans les divers secteurs, au manque d'évaluation critique des principales difficultés rencontrées pour l'exécution des programmes de population et au fait que les conclusions de l'EPES n'ont pas été replacées dans le contexte général du développement national.

4. Le bilan a montré que le processus de l'EPES dans son ensemble avait permis de recueillir un volume considérable de données, d'améliorer la compréhension de la dynamique démographique dans les pays à l'étude et de faciliter à l'avenir la planification, la formulation et l'exécution de programmes nationaux de population. Toutefois, on a souvent eu du mal à mettre en rapport les interventions envisagées et les affectations de ressources par secteur avec les recommandations de l'EPES.

5. Dans l'ensemble, la méthode adoptée pour les activités d'EPES a trop mis l'accent sur la mission à accomplir. Beaucoup d'énergie et de moyens ont été consacrés aux activités liées spécifiquement à l'organisation et à l'exécution

de l'EPES en elle-même, mais pas suffisamment sur les activités de la phase préparatoire et de la phase de suivi, pourtant capitales. C'est pourquoi le manque de données et de documentation générale a souvent compromis l'analyse des programmes et la mise au point de stratégies. En outre, ces opérations semblent souvent imposées depuis le siège en raison d'un manque de précision concernant les rôles exacts revenant au Gouvernement et au bureau extérieur du FNUAP.

6. Comme la plupart des pays en développement ont déjà fait l'objet d'une opération d'EPES et que la première série de programmes postérieurs à cet exercice est venue à son terme, il convient d'évaluer la pertinence des stratégies adoptées et les résultats des programmes. Dans certains cas, une mise à jour de l'EPES pourrait être nécessaire au fur et à mesure que de nouvelles informations se feront jour ou lorsque les conditions changeront radicalement dans l'un ou l'autre des secteurs d'activité. Si, fait exceptionnel, l'exercice initial d'EPES ne semblait plus pertinent en raison de l'évolution de la situation, le FNUAP souhaitera peut-être procéder à un deuxième exercice complet d'EPES.

7. La prochaine phase du processus d'élaboration de programmes devrait commencer par l'examen à mi-parcours des programmes de pays au cours duquel les problèmes d'exécution sont examinés. À cet égard, il importe de distinguer clairement les questions qui sont par nature stratégiques et techniques et celles qui sont plutôt opérationnelles et administratives. Pour être valables, les examens à mi-parcours devraient donc indiquer la marche à suivre pour l'évaluation des programmes et les mesures à prendre pour élaborer le programme suivant.

8. Les deux bilans dressés par le FNUAP montrent que l'opération d'EPES est un outil puissant pour l'élaboration de programmes de population. Le FNUAP a tiré un certain nombre d'enseignements concernant les aspects organisationnels et techniques de cette méthode. Il est manifeste que ces enseignements ont déjà trouvé une application concrète. Le Fonds reconnaît toutefois que la méthode n'a pas encore atteint son potentiel maximal. En l'occurrence, les rapports d'EPES qui pour la plupart contiennent d'excellentes analyses par pays servent toujours essentiellement, et dans la plupart des cas, exclusivement à la programmation du FNUAP. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces rapports ne contiennent pas d'estimations du coût à assumer pour mettre en oeuvre les recommandations de l'EPES.

9. L'examen et l'évaluation des stratégies de programmes et l'évaluation des résultats des programmes s'inscrivent dans un même processus d'amélioration de l'impact et du rendement des programmes. Ils sont aussi au centre du concept d'EPES, qui doit être perçu comme un processus continu de suivi technique systématique. Pour renforcer ce processus, on veillera entre autres à recueillir et à mettre à jour des données sur le programme de population, pays par pays, à définir clairement les rôles et responsabilités des parties concernées, à cerner de près les différentes phases du processus de programmation et à affiner les instruments utilisés au cours de la programmation et de l'évaluation.